

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2014/02/25-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 février 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE :

OBJET : Structure budgétaire SIFAC 2014

Le conseil d'administration approuve la structure budgétaire SIFAC 2014 présentée en séance, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

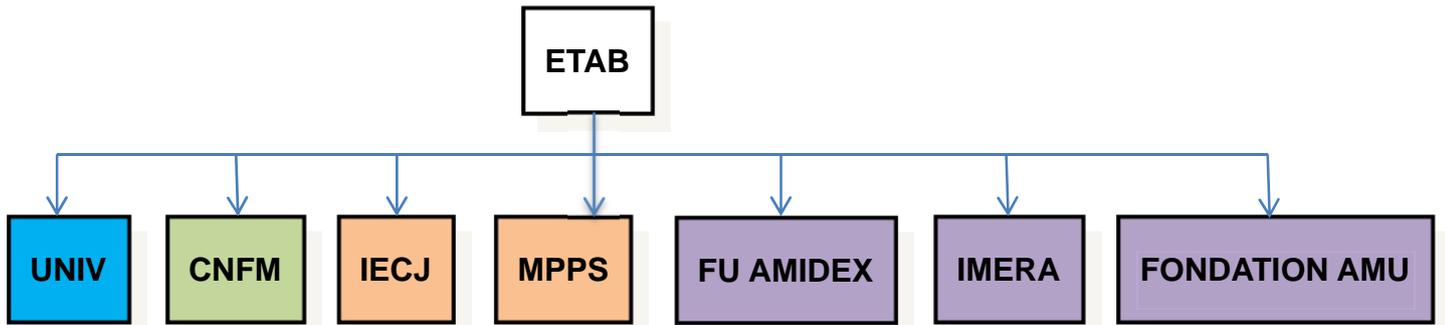
Fait à Marseille, le 25 février 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



STRUCTURE BUDGETAIRE SIFAC 2014

I- Périmètre financier ETAB (Niveau 0) = 7 structures de Niveau 1 :



II- Niveau 1 – « UNIV » = 40 Centres Financiers de Niveau 2 (Composantes) :

- 900 SERVICES CENTRAUX
- 902 DPIL
- 903 PLAN CAMPUS AIX
- 904 PLAN CAMPUS LUMINY
- 910 ALLSH
- 911 FDSP
- 912 IMPGT
- 913 MEDECINE
- 914 ODONTOLOGIE
- 915 PHARMACIE
- 916 SCIENCES
- 917 ECONOMIE ET GESTION
- 918 SCIENCES DU SPORT
- 930 EU3M
- 931 EJCAM
- 932 IAE
- 933 ESPE
- 937 IUT AMU
- 938 IRT
- 939 OSU PYTHÉAS
- 940 POLYTECH MARSEILLE
- 941 CFMI

- 945 MMSH
- 946 POLE DE GAP
- 947 TETHYS
- 950 SCD
- 951 DOSI
- 952 DRI
- 953 SUIO
- 954 SUFA
- 955 SUAPS
- 956 SUMPP
- 957 SCASC
- 958 SCCDS
- 961 MIRREL
- 962 IREM
- 963 UTL
- 965 PRESSES UNIV.
- 966 SUFLE
- 980 RECHERCHE

Remarque : un certain nombre de structures de niveau 1 et 2 existent encore dans SIFAC pour des raisons techniques mais ne sont pas reprises ici car inactives.

III- Récapitulatif du nombre de Centres financiers en 2014 :

Centres financiers de niveau 2	69	(43 en décembre 2012)
Centres financiers de niveau 3	397	(370 en décembre 2012)
Centres financiers de niveau 4	291	(204 en décembre 2012)

IV- Les principales modifications concernent

- Au niveau 1 : création de la fondation IMERA et de la fondation AMU
- Au niveau 2 : création des structures de niveau 3 afférentes aux fondations (AMIDEX, IMERA et fondation AMU)
- Au niveau 3 : création des structures de niveau 3 de l'IUT fusionné et de Polytech
- Au niveau 4 : création des structures de l'IUT, IM2NP, pilotage et DPIL.

Nous restons attentifs à ne pas créer de structures non pertinentes dans l'outil de gestion financière.